



## Communiqué de presse

### Assainissement de l'ancienne décharge du Pont Rouge Fin des travaux d'excavation

Monthey, le 10 juin 2015 – Les travaux d'excavation du corps de l'ancienne décharge du Pont Rouge sont terminés. Près de 70'000 m<sup>3</sup> de déchets et 40'000 m<sup>3</sup> de terre polluée ont été évacués et traités dans des usines spécialisées. La prochaine étape des travaux consiste à éliminer la pollution résiduelle qui s'est infiltrée dans le sol, dans un secteur localisé de l'ancienne décharge, grâce à un traitement thermique *in situ*. Ces travaux devraient débuter cet été et durer environ six mois.

Les travaux d'excavation de l'ancienne décharge du Pont Rouge sont aujourd'hui achevés. Le consortium d'entreprises en charge des travaux procède actuellement au remblayage de la dernière zone assainie.

Cette première phase d'assainissement a duré un peu moins de trois ans, conformément au planning initial fixé par Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA, maître de l'ouvrage. Près de 110'000 m<sup>3</sup> de matériaux (70'000 m<sup>3</sup> de déchets et 40'000 m<sup>3</sup> de remblais pollués) ont été déposés dans des containers étanches, puis acheminés par train à destination des usines de traitement situées en Allemagne et en Hollande.

Près de 75% des matériaux ont été traités par incinération ou désorption thermique. Quant aux 25% restants, ils ont été revalorisés dans une cimenterie, en Suisse. La nature des matériaux traités est conforme aux résultats des investigations effectuées avant le début du chantier, à savoir des résidus de production chimique et des composés minéraux (matériaux de construction, cendres d'incinération, boues de décantation).

Pour rappel, les travaux d'excavation se sont déroulés sous une halle étanche. Cette dernière était équipée d'un système de surveillance, composé de caméras et de détecteurs de fumée et de chaleur. Afin d'éviter une éventuelle émission de polluants, cette structure était en légère dépression. L'air était par ailleurs renouvelé en continu et traité au moyen de filtres à poussières et à charbon actif.

#### Traitement thermique

« Selon nos estimations, près de 97% de la source de pollution sont aujourd'hui éliminés », se réjouit Sébastien Meylan, le chef de projet pour Cimo. La dernière étape des travaux devrait débuter dans le courant de l'été 2015. Elle consistera en un traitement thermique *in situ* qui permettra de traiter la pollution résiduelle qui s'est infiltrée dans le sol, dans un secteur localisé de l'ancienne décharge.

Ce traitement consiste, d'une part, à élever la température du sol grâce à des éléments de chauffage tubulaires insérés verticalement dans la terre et, d'autre part, à injecter de la vapeur dans le sol. Sous l'effet de la chaleur et de l'injection de vapeur, les polluants – présents, pour la plupart, à une profondeur comprise entre 3 à 5 mètres – vont passer à l'état gazeux, ce qui permettra de les capter grâce à un système d'aspiration, puis de les traiter dans des filtres à charbon actif.

Une couche de protection étanche, composée notamment de gravier et d'une chape de béton, recouvrira la zone à assainir afin d'éviter tout risque d'émission de polluants volatils dans l'air.

Pour rappel, une unité de pompage et de traitement des eaux souterraines a par ailleurs été mise en service afin de protéger la nappe phréatique à l'aval immédiat de l'ancienne décharge.

#### **Six mois de travaux**

Ce traitement thermique, qui a été confié à une entreprise spécialisée, sera mis en œuvre conformément aux exigences fixées par le Service de la Protection de l'Environnement (SPE). Ce traitement devrait durer environ six mois.

Une fois assaini, le site, qui fera l'objet d'une revitalisation écologique en faveur de la faune et de la flore, sera dédié à la mobilité douce. En parallèle, des analyses seront régulièrement effectuées pendant plusieurs années, afin de suivre le processus de régénération naturel du sous-sol jusqu'à ce que tous les objectifs d'assainissement fixés par l'Etat du Valais soient atteints.

#### **Coûts de l'assainissement**

Le coût de l'assainissement devrait avoisiner 110 millions de francs. Ce montant englobe l'excavation de la décharge, les coûts induits par le traitement thermique et les travaux de réaménagement du site. Le financement des travaux a fait l'objet d'une convention entre l'Etat du Valais et les entreprises du site chimique. Selon les termes de cette convention, les entreprises BASF et Syngenta se sont engagées solidairement à financer l'intégralité des travaux.

#### **Rappel du contexte**

Située sur les communes de Monthey et, partiellement, de Massongex, au sud-est du site chimique, la décharge du Pont Rouge a été exploitée par l'industrie chimique entre 1957 et 1979. Près de 70'000 m<sup>3</sup> de déchets ont été entreposés sur place, puis recouverts de terre, conformément aux usages en vigueur à l'époque.

Selon le cadastre des sites pollués du canton du Valais, l'ancienne décharge du Pont Rouge doit être assainie. Les investigations ont confirmé la présence de résidus de production chimique et de composés minéraux (matériaux de construction, cendres d'incinération et boues d'épuration). Cimo, maître de l'ouvrage, a été mandatée par les entreprises actives aujourd'hui sur le site chimique de Monthey (BASF et Syngenta), pour gérer l'assainissement.

Site internet : [www.cimo.ch](http://www.cimo.ch)